

Un point de vue critique : La Finlande, vers un modèle éducatif néolibéral ?

A critical point of view: Finland, Towards a neoliberal educational model

Luc Leguérinel



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ree/7799>

DOI : 10.4000/ree.7799

ISSN : 1954-3077

Éditeur

Université de Nantes

Référence électronique

Luc Leguérinel, « Un point de vue critique : La Finlande, vers un modèle éducatif néolibéral ? », *Recherches en éducation* [En ligne], 16 | 2013, mis en ligne le 01 juin 2013, consulté le 25 juin 2021. URL : <http://journals.openedition.org/ree/7799> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ree.7799>



Recherches en éducation est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Un point de vue critique : La Finlande, vers un modèle éducatif néolibéral ?

Luc Leguérinel¹

Résumé

La Finlande ne cesse de faire parler d'elle depuis de nombreuses années en raison de son système éducatif. Mais ce système est-il réellement aussi bon qu'il le prétend, ou n'est-ce au contraire qu'un mythe des temps modernes ? C'est à cette question que nous essaierons de répondre dans cet article. Pour ce faire, nous commencerons par analyser les raisons pour lesquelles le système éducatif finlandais se prête beaucoup mieux que le système éducatif français aux études PISA. Nous présenterons également, à travers une analyse succincte du système éducatif finlandais, les limites de sa politique éducative notamment lors du passage du collège au lycée ou encore avec le système modulaire au lycée qui contredisent souvent les discours officiels. Enfin, nous tenterons de démontrer en quoi ce système éducatif pragmatique, dont la véritable ambition a été de remplacer le savoir par des compétences de type utilitaire, n'est que l'antichambre de ce qui se met en place au sein même des universités, pour répondre aux exigences de l'économie libérale des marchés dominée par la science et le développement économique.

Les résultats des enquêtes PISA ont permis à la Finlande de faire l'objet de toutes les attentions au niveau international quant à la qualité de son éducation. En effet, durant la dernière décennie, nombre de journalistes et dirigeants politiques se déplacent en Finlande pour comprendre le « miracle » éducatif finlandais, mais aussi, pour les seconds, afin d'en retirer quelques idées de réformes souvent plus idéologiques que pédagogiques. Nous nous efforcerons de ramener à sa juste valeur l'image qui nous en est renvoyée en démontrant que derrière les points positifs de ce système, largement entretenu par les enquêtes PISA tout autant que par la classe politique finlandaise, il existe également un certain nombre d'aspects négatifs qui font l'objet de peu de critique.

1. La Finlande, l'élève modèle des enquêtes PISA

Grâce aux enquêtes PISA menées tous les trois ans, depuis l'année 2000, par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et qui concernent les élèves âgés de quinze ans, la Finlande est reconnue et enviée depuis plusieurs années pour son système éducatif. Toutefois, ce fameux miracle éducatif finlandais n'est peut-être rien d'autre qu'un mirage largement entretenu par des journalistes et politiciens de tout poil qui ne retiennent habituellement que les classements à sensation alors même que c'est l'élément le plus absurde que nous pouvons tirer de ces enquêtes.

La Finlande en 2009 a obtenu une très bonne place dans les trois domaines étudiés dans les tests PISA. Elle se classe troisième en compréhension écrite, derrière la région de Shanghai et la Corée du Sud, deuxième derrière Shanghai en compétences scientifiques et sixième en mathématiques, après Shanghai, Singapour, Hongkong, la Corée du Sud et Taïwan. Par rapport aux pays de l'OCDE, la Finlande est donc soit première, soit deuxième, dans les trois domaines (OCDE, 2011).

¹ Chercheur, Laboratoire d'études et de recherches sur les Logiques Contemporaines de la Philosophie (LLCP), Université Paris 8, et ancien attaché de coopération pour le français en Finlande.

Forte de ses très bons résultats, la Finlande met en avant les études PISA pour vanter, voire pour vendre, son modèle scolaire à travers le monde. Pour ce faire, le gouvernement finlandais, à la recherche d'un « nouveau Nokia », entend bien parier sur l'éducation comme valeur marchande, en utilisant cette « formidable » vitrine que constitue le classement PISA. Ainsi, il place explicitement l'éducation sur le terrain industriel et commercial en établissant un lien entre l'expertise dans le domaine des technologies de l'information et de la communication appliquées à l'éducation (TICE) et leur capacité à transformer les compétences éducatives en produits, solutions et services exportables, en proposant à ses clients des concepts « clé en main » alliant contenus et médias.

A la question du secret de la réussite de leur système éducatif, les Finlandais répliquent par l'éternelle réponse du haut niveau de formation de leurs enseignants. Mais beaucoup plus qu'un bon niveau de formation, il faut surtout comprendre à travers ce type de réponse que les enseignants finlandais sont respectés et reconnus, aussi bien par la société que par leur administration et la classe politique dans son ensemble, contrairement aux enseignants français qui attirent très souvent morgue et mépris de la classe dirigeante, et plus généralement de la société. De plus, l'ultra-médiatisation des études PISA et le classement de la France *in situ* ne peuvent que nuire à l'image sociale, déjà passablement érodée, du corps enseignant, et jeter sans discernement, une fois de plus l'humiliation sur des milliers d'enseignants français qui, au jour le jour et dans un contexte difficile, tentent de faire la classe pour s'entendre dire, en retour, que leur enseignement est inefficace et obsolète.

Pour relativiser quelque peu notre jugement, rappelons d'abord que, malgré les bons résultats obtenus par la Finlande aux dernières études PISA, les autorités ne cachent pas leur inquiétude face au recul sensible dans tous les domaines, par rapport aux résultats obtenus lors des trois précédentes campagnes d'enquête en 2000, 2003 et 2006.

La baisse observée dans la compréhension écrite s'accompagne d'une désaffection des jeunes pour la lecture : si 22,4% d'entre eux déclaraient lors de l'étude 2000 ne pas lire en dehors de l'école, ils sont aujourd'hui 33%, tandis que le pourcentage d'élèves qui déclaraient lire plus de deux heures par jour et par plaisir est passé de 4,1% en 2000 à 3,2% en 2009. Plus inquiétant encore, le groupe des élèves en grande difficulté de lecture est passé entre les deux études 2000/2009 de 6,9% à 8,1%, alors que le groupe d'élèves ayant le plus de facilité est passé dans le même temps de 18,5% à 14,5%.

De même, l'écart de performance en lecture entre les garçons et les filles, observé dans les 65 pays ayant participé à la campagne, est maximal en Finlande. Dans les pays étudiés par l'enquête de l'OCDE, seules l'Albanie, la Bulgarie, la Lituanie, la République de Trinité-et-Tobago et la Jordanie font moins bien. Les données publiées par la Finlande estiment à un an et demi le « retard » en lecture des garçons par rapport aux filles.

Si les origines socio-économiques des élèves ont peu d'influence sur leurs résultats et si les différences entre établissements scolaires, bien que croissantes, restent faibles, on observe un écart important entre les performances des écoles suédophones et finnophones, au détriment des premières. D'après le gouvernement finlandais, il semblerait que cet écart provienne du choix d'un certain nombre de parents, de scolariser leurs enfants dans des écoles suédophones pour améliorer leurs chances sur le marché du travail, alors que leur langue maternelle est le finnois. Mais dans les faits, il faut également voir que cet écart peut provenir de la langue elle-même. Effectivement, contrairement au suédois, la langue finnoise a le gros avantage d'être une langue phonétique, ce qui simplifierait considérablement la tâche des enseignants pour la lecture, l'écriture et la compréhension de texte.

Outre cet élément linguistique, qui n'est pas anodin, il convient de prendre en compte d'autres éléments pour identifier les facteurs de cette réussite finlandaise dans le classement PISA. A commencer par la taille modeste des classes qui contiennent une vingtaine d'élèves en moyenne et celle des établissements scolaires, ce qui crée une atmosphère de proximité, même si depuis

quelques années la tendance est au regroupement de ces établissements, avant tout par souci d'économie des municipalités².

Il faut également voir que l'échantillon d'élèves finlandais est beaucoup plus homogène au moment des enquêtes PISA, car ces dernières touchent près de 90% des collégiens en dernière année de scolarité obligatoire, notamment parce que le passage d'une classe à une autre est quasi-automatique, contrairement à la France où la population scolaire des élèves âgés de quinze ans est loin d'être homogène, en raison de l'orientation qui a déjà été effectuée et de la pratique du redoublement qui touche près de 40% d'élèves. La part des élèves d'origine étrangère est extrêmement faible si on la compare à la France ; le nombre d'élèves issus de l'immigration de première et seconde génération est de 2,5% en Finlande contre 13,2% en France, tandis que l'écart entre ces élèves et ceux non issus de l'immigration est identique entre la Finlande et la France.

Plus fondamentalement, les enquêtes PISA elles-mêmes « charrient » tout un modèle d'école, en privilégiant avant tout l'acquisition de connaissances fixées par des programmes scolaires « pragmatiques », en se fondant sur l'idée qu'un élève arrivant en fin de scolarité obligatoire doit disposer de compétences ou aptitudes jugées nécessaires pour mener une vie adulte autonome, plus qu'elles n'évaluent la maîtrise par les élèves des connaissances scolaires. Les élèves ne sont dès lors pas invités à savoir faire une analyse de texte, mais plutôt à lire des diagrammes en arbres, des histogrammes, des publicités, des garanties de réfrigérateur, des bons de commande par correspondance, des horaires d'avion, etc. Il est également important de faire remarquer que des pays comme la Finlande qui ont une approche pédagogique portant sur la construction d'un socle commun de connaissances supposé atteint en fin de scolarité obligatoire sont susceptibles d'être mécaniquement avantagés par rapport à d'autres pays comme la France dont l'approche pédagogique est fondée sur la construction par « briques » d'un savoir dont le terme est fixé à la fin de l'enseignement secondaire (lorsque les élèves atteignent l'âge de dix-sept ou dix-huit ans) (cf. Romainville, 2002 et Grenet, 2008).

Notons enfin que les réformes scolaires – loin d'éclorre au gré des modes, comme cela se passe trop souvent en France selon le fait du prince – sont mises en œuvre sur le long terme et dans un esprit de « consensus » qui dépasse toute étiquette politique, tout en prenant compte de l'avis des enseignants.

Le système éducatif finlandais se veut avant tout égalitaire et équitable, en garantissant un accès égal aux élèves, quels que soient le milieu familial et la situation géographique. Dans cet esprit, l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire sont totalement gratuits, qu'il s'agisse d'établissements publics ou privés. Toutefois ces derniers sont très peu nombreux (il en existe entre cinquante et soixante sur l'ensemble du territoire), comme pour les écoles publiques, ils sont placés sous le contrôle de l'Etat et entièrement gratuits pour les familles, à cette différence près qu'une partie du financement ne passe pas par les communes mais provient exclusivement de l'Etat. Toujours dans cet esprit égalitaire, il existe dans les écoles un programme de soutien et d'assistance précoce scolaire et/ou psychologique, qui est mis en place dès qu'un problème est identifié. C'est aussi ce qui fait dire aux experts de l'OCDE qu'en Finlande, la disparité des résultats entre les établissements est la plus faible, et l'impact d'origine socio-économique des parents sur la réussite scolaire des enfants est beaucoup moins prédominant qu'ailleurs. Ce système semble donc *a priori* très attrayant, surtout lorsqu'on le regarde de l'extérieur. Mais qu'en est-il dans la réalité ?

² Il faut savoir que le système éducatif finlandais est très décentralisé. Les municipalités prennent en charge 43% en moyenne des coûts de fonctionnement de l'enseignement primaire et secondaire, tandis que l'Etat finance en moyenne les 57% restants. Ce sont également les communes qui décident de mettre en place telle ou telle matière optionnelle et qui définissent avec les établissements scolaires les objectifs pédagogiques à l'intérieur du cadre général d'enseignement défini par la direction nationale de l'enseignement. Enfin, les communes gèrent aussi les rémunérations des enseignants qui ont un statut de fonctionnaires municipaux. Si ce modèle semble intéresser un certain nombre d'hommes politiques français pour vider un peu plus l'Etat de ces responsabilités et faire supporter un supplément de charges aux citoyens, il est important de voir les limites de ce modèle bien visible en Finlande. En effet, plusieurs communes finlandaises ont dû fermer leurs établissements scolaires plusieurs jours et mettre les enseignants au chômage technique, simplement parce qu'elles n'avaient plus les moyens de les payer.

2. Le système éducatif dans les écoles et collèges

En Finlande, les enfants peuvent, à partir de trois ans, fréquenter la maternelle qui réserve un enseignement préscolaire en dernière année. Bien que l'école maternelle ne soit pas obligatoire, plus de 90% des enfants la fréquentent. L'enseignement obligatoire débute comme dans de nombreux autres pays à sept ans, contre six ans en France, et dure neuf ans ; cet enseignement appelé « fondamental » correspond à l'école primaire et au collège. Contrairement au système éducatif français, le système finlandais ne connaît pas de rupture entre l'école primaire et le collège. Ces deux étapes scolaires sont incluses dans ce qui est appelé l'enseignement fondamental, et sont regroupées la plupart du temps dans un établissement unique. L'enseignement obligatoire se poursuit de la classe 1 à la classe 9, et concerne les élèves âgés de sept ans à quinze ans. Il est réparti de sorte que durant les six premières années, l'enseignement est généralement donné par un professeur des écoles et les trois dernières, par des professeurs de disciplines qui exercent leur activité sous le système de la bivalence (cf. Finnish National Board of Education, 2004).

L'école est ouverte cinq jours par semaine, avec une durée hebdomadaire d'enseignement progressive de la première année de l'école primaire à la fin du collège, allant de 19 x 45 minutes durant les deux premières années d'école primaire à 30 x 45 minutes minimum et 35 x 45 minutes maximum au collège. L'école primaire commence généralement vers 8 heures du matin pour finir entre 12 et 13 heures, tandis qu'au collège les journées de cours s'achèvent entre 14 et 15 heures. Durant l'après-midi, les activités scolaires laissent place à des activités périscolaires facultatives, comme le sport, les arts plastiques, la musique et les travaux manuels. Ces activités sont le plus souvent organisées par les municipalités et les écoles, mais elles le sont également par des associations. Leur coût est, en partie, pris en charge par les municipalités. La prise en charge des familles s'élève, quant à elle, entre soixante et cent vingt euros par mois et par enfant. La demande pour ces activités est très élevée de la part des parents pour les enfants de sept à huit ans, ce qui entraîne un manque de place pour un grand nombre d'enfants. En revanche, les parents considèrent que leurs enfants sont suffisamment grands dès l'âge de neuf ans pour pouvoir rester seuls à la maison, et, par conséquent, la demande est beaucoup moins importante. Aussi, cette organisation de la durée scolaire semble très satisfaisante pour Paul Robert (2010), du fait que « les situations d'apprentissage deviennent plus stimulantes pour les élèves, qui se sentent davantage responsabilisés » tout en ayant peu de travail à faire à la maison. Pourtant, il en va différemment pour les parents d'élèves qui souhaiteraient des journées de travail plus longues pour leurs enfants, afin que ces derniers ne soient pas livrés à eux-mêmes durant une grande partie de l'après-midi, surtout s'ils ne suivent pas d'activités périscolaires, en raison du manque de place ou tout simplement en raison du coût de ces activités.

Chaque élève a une place assignée par la commune, à proximité de son domicile, mais les parents sont libres de choisir l'établissement qu'ils souhaitent, dans certaines limites. Ils font généralement ce choix lorsqu'ils veulent placer leurs enfants dans une école spécialisée, en langues étrangères, musique, arts plastiques, sciences, etc. L'accès à ces écoles se fait sur concours, avec à la base un test d'enseignement général et un test psychologique, qui permet de choisir les futurs élèves en toute « équité » et de renvoyer les indésirables dans les écoles de quartier³. Toutefois, il appert, pour l'ensemble des établissements, que les élèves sont au cœur du système d'apprentissage tandis que les enseignants ne sont là que pour les accompagner en les responsabilisant : ce n'est pas à l'élève à s'adapter à l'école, mais c'est à l'école à s'adapter à l'élève, non en lui imposant un rythme mais en s'adaptant au rythme de chacun. En effet, les termes d'échec et de redoublement sont absents et proscrits du vocabulaire officiel. Ainsi, chaque élève peut avancer à son rythme jusqu'à la fin du collège, mais malheur à ceux qui sont allés un peu trop à leur rythme car seuls 50% des élèves intégreront le lycée d'enseignement général, alors que 4% d'entre eux auront la possibilité d'effectuer une dixième année, pour ne pas dire qu'ils redoublent, afin d'intégrer éventuellement un lycée l'année suivante. Les autres

³ Notons à ce sujet qu'un certain nombre d'enfants bilingues français-finnois, se sont vu refuser l'accès au Lycée franco-finlandais d'Helsinki pour avoir échoué aux tests psychologiques.

seront orientés pour 42% d'entre eux vers les filières techniques d'un lycée d'enseignement professionnel, qui ne sont pas jugées comme des filières d'échec, du moins officiellement. Enfin, les 4% restants sortent tout simplement du système éducatif, mais là encore la notion d'échec est bannie, car ils peuvent *théoriquement* réintégrer le système scolaire à tout moment... Il faut pourtant savoir que 25 000 jeunes restaient injoignables en 2007 après avoir terminé le collège, pour la simple raison qu'ils n'étudiaient pas et n'étaient pas inscrits comme chômeurs.

Toutefois, cette école fait l'objet de toutes les attentions car elle permet de greffer le savoir immédiat et rentable au plaisir et au bien-être, réduisant ainsi sa mission à un rôle à la fois utilitaire et distractif, où prévalent l'acquisition d'une somme de compétences et un grand nombre d'animations parascolaires sur un enseignement plus exigeant qui devrait permettre l'accès à la pensée. En effet, dans la plupart des collèges, il n'est plus question pour les enseignants de transmettre des savoirs essentiels au développement d'une pensée rationnelle, ni de développer l'apprentissage d'un jugement autonome, mais plutôt de se référer à des critères d'utilité sociale, de rendement économique et de rationalité technique. Les débats en cours en Finlande autour de réformes sur les objectifs nationaux prévues pour 2020 vont également dans ce sens puisque les propositions avancées doivent permettre « de développer l'enseignement fondamental et ses objectifs d'une manière constante, en prenant en considération la force actuelle de l'enseignement fondamental et le développement des besoins futurs » (Ministry of Education and Culture, 2010). Ces objectifs nationaux sont définis comme socle pour les actions de l'enseignement fondamental à venir et pour le renouvellement de l'éducation de base pour le futur. Ils sont classés en cinq groupes : réflexion sur les aptitudes, méthodes de travail et interaction, habilité manuelle et expressive, participation et initiative, conscience personnelle et responsabilité personnelle. Quant aux aptitudes citoyennes, elles sont également définies comme une partie des objectifs nationaux par un décret sur le nouveau socle de l'enseignement fondamental et incluses dans des objectifs de groupes de sujets multidisciplinaires composés en six différents groupes de matières : langue et interaction ; mathématiques ; environnement, science et technologie ; individu, entreprise et société ; arts plastiques et travaux manuels ; santé et hygiène. Sur ce point, il est clair que les choix éducatifs de la Finlande présentent l'avantage de permettre à ce type de modèle d'être à l'avant-garde de l'idéal éducatif mondial prôné par l'OCDE à travers la vision utilitariste et pragmatique des tests PISA qui visent à évaluer les compétences jugées indispensables pour mener une existence autonome et indépendante dans les sociétés néolibérales (cf. Trouvé, 2012).

3. Le système éducatif au lycée

Comme nous avons pu le voir, c'est à l'entrée au lycée que la sélection académique commence véritablement. Chaque élève peut émettre cinq vœux pour son entrée au lycée, mais son affectation dépend de la moyenne des notes obtenues à l'école fondamentale. La note minimale à atteindre pour suivre des études dans un lycée est fixée soit par la direction nationale de l'enseignement, soit par les communes en fonction du statut des écoles, tandis que le comité directeur de chaque lycée fixe dans ce cadre la note le concernant. Ainsi la note peut varier de 7 à 9,5 sur 10 en fonction des lycées.

Le lycée fonctionne sur un système modulaire qui s'apparente au système de crédits dans les universités françaises. Les lycéens doivent valider 75 modules, dont 50 sont obligatoires, fixés par la direction nationale de l'enseignement au niveau national, et 25 facultatifs, choisis par les établissements. Le programme est conçu pour trois ans, mais dans les faits la durée peut aller de deux à quatre ans : chaque module représente 38 heures d'enseignement et sa validation prend la forme d'un contrôle continu. L'enseignement ne se fait pas par classe d'âge mais par module de matière, pour que les lycéens puissent avancer en fonction de leur choix et à leur rythme, jusqu'au baccalauréat dont l'âge moyen d'obtention tend vers dix-neuf ans (cf. Finnish National Board of Education, 2003).

Les élèves ont ainsi la possibilité d'organiser eux-mêmes leur emploi du temps, tout en étant suivis par un conseiller d'orientation qui les guide dans le choix de leurs modules, en donnant des cours collectifs et en les recevant individuellement dans le courant de l'année. Toutefois dans la pratique, si le système fonctionne correctement dans les établissements de petite taille où le choix des matières est limité et où le conseiller est en mesure de recevoir tous les élèves, il est beaucoup plus problématique dans les grosses structures où les élèves, manquant de conseils, choisissent des modules qui ne correspondent pas toujours à leurs compétences ni à leurs motivations véritables. De plus, cette orientation demande également de la part des élèves d'avoir une vision relativement claire sur leur avenir dès l'âge de seize ans, ce qui ne va pas sans poser quelques problèmes pour beaucoup d'entre eux. Cette très grande liberté dans la gestion du travail recèle aussi, selon les Finlandais eux-mêmes, d'autres problèmes : elle reviendrait ainsi à avantager les filles, de par leur maturité plus précoce, par rapport aux garçons et les catégories sociales aisées où les élèves sont plus suivis par les familles, contrairement aux élèves de familles plus modestes.

Aussi, ce système modulaire, en place dans les lycées finlandais, extrêmement attrayant au premier abord, est également critiqué et remis régulièrement en cause, notamment parce que les apprentissages peuvent ne pas être progressifs en fonction du choix des élèves, alors qu'ils demandent avant tout une régularité. C'est particulièrement vrai pour l'apprentissage des langues étrangères qui demande un suivi progressif sur plusieurs années, sans interruption de plusieurs mois entre deux niveaux de modules⁴. Il faut enfin noter que de plus en plus de voix s'élèvent dans le milieu universitaire pour faire part de leur crainte face à un appauvrissement général du niveau dans le secondaire. Il proviendrait, d'après certains universitaires finlandais, à la fois d'une baisse de niveau à atteindre mis en place par le plan national d'enseignement, des connaissances de base oubliées en raison du manque de suivi dans le modulaire, d'une quasi-absence de discipline et d'un sens de l'effort intellectuel trop peu encouragé. Sans parler de l'approche communicative très en vogue aujourd'hui, au détriment des approches analytique et synthétique (cf. Sénat, 2009-2010).

En ce qui concerne l'examen du baccalauréat, quatre épreuves obligatoires sont présentées, dans quatre disciplines différentes laissées aux choix des lycéens sur une dizaine de possibilités : en plus de la langue maternelle (finnois ou suédois pour environ 5% des élèves, auxquels peut s'ajouter le same pour les élèves lapons) qui est obligatoire, les élèves doivent choisir trois épreuves parmi les quatre matières suivantes : seconde langue nationale (suédois ou finnois), langue vivante 1, mathématiques, plus une parmi toutes les autres disciplines enseignées au lycée comme matières obligatoires (par exemple : religion, biologie, histoire, hygiène et santé, philosophie, etc.). Les lycéens peuvent également prendre toutes les autres matières en option. Généralement, ils n'en prennent pas plus de deux, en sus des quatre épreuves obligatoires.

Enfin, si le taux de réussite au baccalauréat est de plus de 90%, ce dernier ne donne pas automatiquement accès à l'université : cet accès résulte d'un examen qui s'avère fortement sélectif où seuls 25% des bacheliers peuvent entrer à l'université à l'issue des examens de sélection.

4. Le système universitaire

La principale caractéristique de l'enseignement supérieur finlandais est son organisation en deux branches complémentaires, celle des universités et celle des écoles supérieures professionnelles (AMK). Ces dernières, contrairement aux universités, sont gérées pour la moitié d'entre elles par les municipalités ou des groupements de municipalités, tandis que nous retrouvons dans l'autre moitié des établissements privés. Par contre, tout comme les universités, elles pratiquent dans

⁴ Nous pouvons également remarquer depuis l'établissement du lycée modulaire que les élèves, après avoir choisi une troisième langue étrangère facultative, abandonnent majoritairement cette possibilité après deux ou trois cours, pour se tourner vers d'autres modules plus ludiques et moins contraignants.

toutes les matières un *numerus clausus*, en utilisant différents critères de sélection des étudiants. L'entrée à l'université ou dans les AMK s'apparente donc à un concours : du fait du nombre limité de places et compte tenu de cette sélection, seuls 26 à 30% des candidats peuvent entrer à l'université à l'issue des concours d'entrée, le pourcentage des candidats varie en fonction de la matière choisie. Toutefois la baisse du niveau des bacheliers constatée au sein des universités, qui semble provenir de l'absence de méthode d'apprentissage systématique au lycée, entraîne une baisse du nombre d'étudiants dans les disciplines concernées. Pour ceux qui n'ont pas réussi à passer l'examen d'entrée à l'université ou dans les AMK, il reste le choix de l'université ouverte. Sa vocation première est de fournir à tous les publics une possibilité de formation continue, néanmoins il faut reconnaître qu'elle sert très souvent de « prépa » à l'entrée à l'université. Il est d'ailleurs reconnu que les élèves ayant échoué à l'examen d'entrée ont nettement plus de chances de réussir lors de la tentative suivante s'ils suivent les cours de l'université ouverte, notamment parce qu'il est possible de bénéficier de procédures particulières pour intégrer l'université lorsqu'on a validé un nombre suffisant d'ECTS (European Credits Transfer System). Par contre l'université ouverte ne délivre pas de diplômes et elle est payante, contrairement à l'université (cf. Salmon, 2010).

Si cet examen d'entrée est la pierre angulaire du système universitaire finlandais, il n'empêche qu'il fait périodiquement l'objet de critiques, car on l'accuse de dupliquer le baccalauréat et de ralentir l'accès des jeunes à l'université, et par conséquent au marché du travail, voire de passer à côté de talents qu'il ne saurait détecter. En effet, seuls 25% des jeunes finlandais accèdent à l'université après l'obtention de leur baccalauréat à dix-neuf ans ou moins, tandis qu'ils sont 45% à pouvoir entamer leurs études universitaires entre vingt et vingt-quatre ans, et près de 30% après vingt-cinq ans. Cet examen d'entrée combiné à une grande souplesse des études conduit les étudiants à terminer tardivement leurs études avec en moyenne vingt-cinq ans pour les titulaires d'un diplôme de premier niveau d'AMK et vingt-huit ans pour les titulaires d'un master universitaire.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le programme du nouveau gouvernement finlandais concernant l'enseignement supérieur a pour objectif de faire disparaître progressivement les examens d'entrée à l'université, en privilégiant les résultats obtenus au baccalauréat comme critère de sélection, surtout afin d'accélérer l'arrivée des diplômés sur le marché du travail. Cependant, cela ne l'empêche pas de réaffirmer en parallèle le niveau master comme niveau de base de l'université, faisant ainsi le deuil des velléités, exprimées sous l'ancienne législation, de (re-)valorisation du niveau licence (Prime Minister's office, 2011).

Outre ces objectifs, l'accent est mis sur la réforme des écoles supérieures professionnelles que le gouvernement vise à doter d'un statut d'autonomie renforcée, assorti d'un financement de « base » provenant exclusivement du budget de l'Etat, sur le modèle des universités, afin de reprendre la main sur des établissements privés ou financés par les municipalités. Même si, la réforme universitaire de 2010 mise en place, soi-disant, pour favoriser l'inscription des universités finlandaises dans la compétition internationale, a plutôt été vouée à enregistrer une concurrence stérile entre universités et entre universitaires sans autre fin que de servir les calculs économiques du gouvernement. Cette réforme a profondément bouleversé le paysage finlandais en accordant aux universités une autonomie totale. Désormais détachées du budget de l'Etat, elles reçoivent de ce dernier une dotation répartie, d'une part, sur des critères de formations, qui portent à la fois sur le nombre d'étudiants inscrits et le nombre de diplômés, afin de les inciter à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour raccourcir la durée d'études de leurs étudiants. La qualité de l'enseignement y est également appréciée en fonction de l'employabilité des jeunes diplômés, et du niveau international de l'enseignement, ainsi que sur des critères de recherche qui concernent le nombre de publications. Les ressources externes, comme la faculté de recueillir des financements privés prennent aussi toute leur importance avec cette réforme universitaire. Afin d'inciter ce type de financement l'Etat verse une prime à hauteur de 2,5 fois le montant de fonds privés collectés, en revanche aucune compensation n'est prévue en l'absence de levée de fonds privés. Les universités ont également acquis, avec cette réforme, le rôle d'employeur de tous leurs personnels, ce qui leur a permis du même coup de transformer les contrats des fonctionnaires en contrats de droit privé. Cette réforme des universités

finlandaises s'apparente à ce qu'aurait aimé mettre en place le gouvernement du président Sarkozy avec sa loi de réforme des universités (LRU). Or, sur ce point, nous ne pouvons qu'adhérer à ce qu'avait écrit Poulain (2009) à propos de cette LRU, en faisant constater que « *le dirigisme néolibéral qui préside à cette chasse aux primes et à l'application du benchmarkisme spéculatif aux universitaires condamne d'avance l'autonomie des universités et celle des universitaires à demeurer un vain mot. Mais elle les condamne surtout à la stérilité de la pensée et son destin programmé d'échec ne peut avoir que l'effet inverse de celui qu'on y cherchait : faire fuir tout enseignant hors de cette machine basée sur le concours perpétuel de classification purement quantitative et de valorisation des individus* », sans compter que personne n'a attendu les évaluations et les classifications des universitaires, pour découvrir les vérités mises à jour en France au XX^e siècle par les sciences humaines, la philosophie, les arts et les sciences de la communication, ni pour les valider internationalement comme telles en les adoptant.

Mais pour revenir à la Finlande, notons qu'il n'est pas innocent que le programme du gouvernement finlandais s'appuie sur les résultats des études PISA mesurés par l'OCDE, pour clamer haut et fort la volonté de la Finlande de faire de sa population « la plus compétente du monde d'ici à 2020 » et pour en faire l'antichambre des réformes à venir dans le milieu universitaire, à la fois en renforçant l'offre de formation selon les besoins de l'économie nationale, en reconnaissant et validant un peu plus les acquis de l'expérience et redéfinissant tous les diplômes en termes de compétences (Prime Minister's office, 2011). Ces réformes se feront de toute évidence avec la poursuite de la réduction du nombre d'établissements de formation ; il semble donc évident que les concentrations déjà observées dans le domaine universitaire se généralisent, notamment pour les écoles supérieures professionnelles. Il est clair que ce programme mû par les meilleures intentions néolibérales n'a pour but que de garantir aux institutions universitaires les plus rentables les meilleurs subprimes pour valoriser leurs résultats et de les aider à les traduire en bénéfices industriels pour les entreprises, et ne peut conduire en définitive qu'à la destruction pure et simple de l'institution universitaire.

Bibliographie

- FINNISH NATIONAL BOARD OF EDUCATION (2004), *National Core Curriculum for Basic Education*.
http://www.oph.fi/english/publications/2009/national_core_curricula_for_basic_education
- FINNISH NATIONAL BOARD OF EDUCATION (2003), *National Core Curriculum for Upper Secondary Schools*.
http://www.oph.fi/download/47678_core_curricula_upper_secondary_education.pdf
- GRENET J. (fév. 2008), « PISA : une enquête bancale ? », *la vie des idées.fr*.
<http://www.laviedesidees.fr/PISA-une-enquete-bancale.html>
- MINISTRY OF EDUCATION AND CULTURE (01 June 2010), *Basic education 2020, the national general objectives and distribution of lessons hours*.
http://www.minedu.fi/OPM/Julkaisut/2010/perusopetuksen_tuntijako.html?lang=en
- OCDE (2011), *Résultats du PISA 2009 : Savoirs et savoir-faire des élèves. Performance des élèves en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences* (Volume I).
<http://browse.oecdbookshop.org/oecd/pdfs/free/9810072e.pdf>
- POULAIN J. (24 fév. 2009), « Notre liberté n'est pas à vendre. Appel aux Etats généraux des universitaires », *L'Humanité*.
<http://www.sauvonsluniversite.com/spip.php?article1951>
- PRIME MINISTER'S OFFICE (22 June 2011), Finland, *Programme of the Finnish Government*.
http://www.valtioneuvosto.fi/hallitus/hallitusohjelma/pdf332889/220611hallitusohjelma_en.pdf
- ROBERT P. (2010), *La Finlande : un modèle éducatif pour la France ? Les secrets de la réussite*, Paris, ESF, Collection Pédagogies, (Deuxième édition revue et augmentée).
- ROBERT P. (4 mars 2009), *L'éducation finlandaise revisitée*.
http://www.meirieu.com/ECHANGES/finlande_robert_2.htm

ROMAINVILLE M. (mars-avril 2002), « Du bon usage de PISA », Bruxelles, *La Revue Nouvelle*, 3-4, Tome 115.

SALMON E. (sept. 2010), *Fiche Curie. Enseignement supérieur Finlande*.
http://www.france.fi/wp-content/uploads/2010/07/Fiche_Curie+_Recherche_Finlande09.pdf

SENAT (2009-2010), *Finlande : le bon élève des systèmes éducatifs occidentaux peut-il être un modèle ?*, Rapport d'information, Paris, Commission de la culture, de l'éducation et de la communication, n°399.

SJØBERG S. (sept. 2012), « PISA : politique, problèmes fondamentaux et résultats paradoxaux », *PISA, TIMSS : regards croisés et enjeux actuels*, n°14.
<http://www.recherches-en-education.net/spip.php?article140>

TROUVE A. (sept. 2012), « De la crise de l'éducation et de ses nouveaux avatars », *PISA, TIMSS : regards croisés et enjeux actuels*, n°14.
<http://www.recherches-en-education.net/spip.php?article140>